



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération Conseil Municipal
Séance du Mercredi 12 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 034-213401094-20250312-000015-DE



L'an deux mille vingt-cinq, et le 12 Mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames LOPEZ Chantal - GROUSSET Emilie - LABROUSSE Marlène - ROUSSET Agnès – PAILLES Séverine – GALZY Isabelle - Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, ISARN Pierre, LAVIT Frédéric - SOULIE Christophe.

Procuration : Monsieur DE BARROS Claudy donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

015/2025 Approbation du Budget Primitif Mairie 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération N°61/2023 portant sur l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée à compter de l'exercice 2024.

Considérant les crédits inscrits au projet du budget primitif pour l'exercice 2025 de la Commune

Vue d'ensemble pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement :

	Budget PRIMITIF 2025	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 134 555.59 €	1 134 555.59 €
INVESTISSEMENT	776 961.48 €	776 961.48 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

APPROUVE le budget primitif mairie 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES

